

PAR COURRIEL

Le 12 mars 2018

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse
N./d. : A1718-064

Nous avons procédé au traitement de votre demande, visant l'obtention des renseignements suivants :

[...] concernant les coupures de poste au CISSSL depuis les 5 dernières années.

Soit comme suit:

- (1) Les postes vacants abolis pour les catégories 1-2-3-4 (depuis 5 ans)*
- (2) Les postes de surcroît abolis catégorie 1-2-3-4 (depuis 5 ans)*
- (3) Les postes avec titulaire ayant été abolis catégorie 1-2-3-4 (depuis 5 ans)*
- (4) Le nombre de poste de cadres ayant été abolis (depuis 5 ans) (nos soulignements)*

En réponse à vos demandes des points 1, 2 et 4, nous vous référons aux documents que possède le CISSS de Laval, accessibles et répondant à votre demande, joints au courriel de correspondance.

Concernant la demande du point 3, nous vous informons que le CISSS de Laval ne possède aucun document pouvant répondre à cet aspect de votre demande, tel que formulé. Nous vous suggérons de vous référer aux lettres transmises à votre organisation, conformément à la convention, par l'employeur lors d'abolition de postes avec titulaires.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Yves Majeau, avocat

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

YM/kb

p. j. (7)